



Monsieur Georges Mothron
Maire d'Argenteuil
12 Boulevard Léon Feix
95100 ARGENTEUIL

Lettre recommandée avec A.R.

Objet :
Permis n° 0950181400107
Recours gracieux

Argenteuil,
Le 13 mars 2015

Monsieur le Maire,

Notre association, adhérente à Val d'Oise Environnement (agrée Environnement sur l'ensemble du département et reconnue d'utilité publique), souhaite porter à votre connaissance les informations qui suivent.

Le permis de construire n° 0950181400107 accepté par M. Savry, Maire adjoint délégué au Développement Urbain et à l'Environnement, affiché le 17 janvier 2015 en Mairie, autorise le demandeur SCI Investir en Argenteuil 2, à construire deux immeubles en lieu et place d'une maison de maître située au 5, rue des Bûchettes à Argenteuil, sur 1286 m² de terrain.

Permettez que nous vous exposions ci-après les incohérences relevées par les membres de l'association, qui se sont intéressés à ce projet :

- Il est précisé dans le projet que l'emprise au sol est de 513,23 m² ; cependant, selon nos calculs, nous n'arrivons pas au même résultat :
 - 47,28 x 19,81 = 941,34 m² } Surface du sous-sol
 - 2,20 x 48 = 105,60 m² } Surface du sous-sol
 - . + 28,00 m² } Surface de la rampe et local containers
 - . = 1045 m²L'emprise au sol représente en fait 81% de la surface de la parcelle : cela n'est pas conforme au PLU.

- La partie dédiée aux espaces verts est de moins de 250 m² et nous nous interrogeons sur la durée de vie des arbres de hautes tiges, qui devraient être plantés dans seulement, 1,50 m de terre végétale.

Environnement et cadre de Vie à Argenteuil

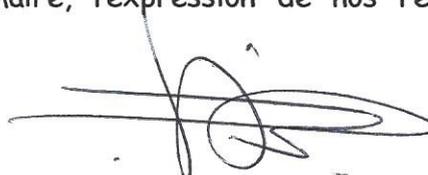
Association Loi 1901 - Protection de l'environnement
Adhérente à Val d'Oise Environnement
52, rue du Moulin Sarrazin 95100 Argenteuil

Ces constructions ne manqueront pas d'avoir des conséquences sur l'environnement proche et sur l'Environnement, tout court :

- Le bâtiment B va priver d'éclairage et d'ensoleillement les résidents du 7 bis, rue des Bûchettes ;
- Au cours de la réalisation des fondations, il peut y avoir des risques de mouvements de terrain sur les autres propriétés ; en effet, aucune étude du sol n'a été effectuée et le bétonnage de plus de 80% de la parcelle, ne va pas faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Cela risque d'augmenter le retrait des marnes et du gypse, avec de possibles fissurations des habitations environnantes (ce quartier est concerné par ce type de risque, dans l'étude du LROP de 2004) ;
- Dans le cas d'inondation par ruissellement : dans le projet, rien n'indique comment l'eau sera évacuée des parkings ;
- En cas d'inondation toujours, il y a risque d'engorgement des conduits d'égouts : la ville étant en réseau unitaire, cela peut provoquer une augmentation des quantités d'eau à traiter dans les stations d'épuration d'Ile de France ;
- Les balcons du bâtiment B auront une vue plongeante sur les résidents du 7 bis, rue des Bûchettes ;
- Le bâtiment B est construit à 2,50 de la limite de propriété avec le 7 bis, rue des Bûchettes ;
- Il n'y a pas eu non plus d'étude d'impact quant à l'arrivée de 21 familles dans ce quartier : en matière de stationnement et d'inscriptions scolaires ;
- Dans les documents remis par le service du droit des sols, en annexes du permis de construire, nous n'avons pas eu l'avis émis par le service TRAPIL concernant cette propriété, qui serait traversée par une conduite d'hydrocarbures ;
- Le permis délivré par la Mairie est bien signé par M. Savry, mais il ne comporte pas de date de signature ;

Pour toutes ces raisons, l'association Environnement et cadre de Vie à Argenteuil, émet un avis défavorable sur ce projet et demande un retrait définitif de ce permis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.



Alain Hérin
Le Président

Copie :

M. Yves Rousset sous-préfet

Environnement et cadre de Vie à Argenteuil

Association Loi 1901 - Protection de l'environnement
Adhérente à Val d'Oise Environnement
52, rue du Moulin Sarrazin 95100 Argenteuil